

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 847

présenté par
M. Véran

ARTICLE 11

À l'alinéa 339, substituer aux mots :

« les parties législatives des codes et les dispositions non codifiées »

les mots :

« toute disposition législative ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.